

Procès en appel de Pascal Simbikangwa

Publié le 4 décembre 2016 sur le site d'Ibuka France

Peine confirmée de 25 ans de prison pour “génocide et complicité de crimes contre l’humanité” à l’issue du procès en appel qui s’est tenu à la Cour d’assises de Bobigny du 25 octobre au 3 décembre 2016. Pascal SIMBIKANGWA avait déjà été condamné à la même peine le 14 mars 2014 après deux mois de procès à la Cour d’assises de Paris.

<https://www.ibuka-france.org/proces-en-appel-de-pascal-simbikangwa/>